

L2 DROIT – Cours de DROIT ADMINISTRATIF Année universitaire 2024 - premier semestre Mme Jeanne DE GLINIASTY

Séance n°3

Principe de légalité et sources constitutionnelles Cas pratique

À la suite des conséquences de la guerre en Ukraine sur le coût des énergies, un sommet international est réuni ; il débouche sur la rédaction d'une convention pour la baisse des prix de l'énergie qui prévoit que les États signataires doivent mettre en œuvre toutes les technologies possibles afin de développer l'ensemble des sources d'énergie sur leur territoire. Une loi française autorise la ratification de cette convention. Se fondant sur cette convention, le Premier ministre décide d'autoriser la fracturation hydraulique et décrète, sans procéder à une étude d'impact préalable et malgré les conclusions défavorables rendues par une commission d'enquête publique, la construction de forages sur l'ensemble du territoire afin d'extraire du gaz de schiste.

Ayant découvert qu'une station de forage était prévue dans la ville dont il est habitant, M. Trigané, qui s'interroge sur la constitutionnalité du dispositif, vient vous voir. Après lui avoir clairement exposé les rapports entre les règles de droit applicables à l'affaire, vous lui présenterez les voies juridictionnelles et les différents moyens qui s'offrent à lui pour faire stopper les forages.